Quand demander un permis de feu?



Aucun permis requis Utilisation possible en tout temps

Installation avec grillage

Permis obligatoire

Interdit lorsque l'indice d'inflamabilité de la SOPFEU est à Élevé ou Extrême



Installation sans grillage, d'un maximum de 1,25m de haut sur 2,5m de large



Feu de branches sans installation



Feu d'artifices

Visitez le sopfeu.qc.ca pour connaître l'indice d'inflamabilité



Interdit en tout temps

Résidus de jardinage (feuillage, herbe, bois humide), surplus de déchets, matériaux de construction, bâtiments.



Pour plus d'informations contactez Claude Lemire, Agent de prévention. prevention@cooptel.qc.ca 450 532-1900 poste 3

VIVRE D'INGÉNIOSITÉ

Il est très simple de se procurer un permis de feu. Visitez le <u>www.ripiv.ca</u>.

C'est rapide, gratuit et accessible en tout temps.

